

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

Commune d'HESTRUD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation

7 mars 2023

Date d'affichage

2 mars 2023

Numéro de la délibération : 6

Objet de la délibération :

**OBJET. : DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 7 mars 2023 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY, Stéphane PETIT, Florence BAVAY, Line LECLERCQ.

Absents excusés : Thierry MOUVET, Jean-Luc VANDEPONTSEELE.

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : le nettoyage des locaux et la location de la Salle des Fêtes ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} avril 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de l'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période allant du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 059-215903063-20230309-HEST_62023-DE

S²LOW

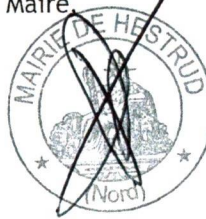
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Hestrud
Le 9 mars 2023,

Le Maire,



A. Berteaux

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 09/03/2023

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

– **Transmis au représentant de l'Etat le : 09/03/ 2023**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Hestrud
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **HEST_62023**
Objet : **DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 059-215903063-20230309-HEST_62023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215903063-20230309-HEST_62023-DE-1-1_0.xml | text/xml | 961 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : DELIBERATION N__62023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903063-20230309-HEST_62023-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 817.5 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté | 9 mars 2023 à 14h51min28s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 9 mars 2023 à 14h52min03s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 9 mars 2023 à 14h55min05s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 9 mars 2023 à 15h10min18s | Reçu par le MI le 2023-03-09 |